

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°37/2025 du 27 MAI 2025**  
**ARRÊTÉ PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE**  
**STATIONNEMENT SUR LA ROUTE DU MONTET**

**Le Maire de la commune de Vallorcine ;**

**Vu la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2212-2 et suivants ;**

**Vu le code de la route, et notamment son livre IV ;**

**Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en agglomération;**

**Vu la demande de l'entreprise SOGELINK concernant des travaux de Terrassement et de Raccordement ENEDIS Route Du Montet**

**Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des travaux;**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La circulation et le stationnement des véhicules avec ou sans moteur, à l'entrée de la Route Du Montet jusqu'au numéro 60 de celle-ci **seront interdits** à compter :

Du lundi 23 juin 2025 de 06h00 Au jeudi 03 juillet 2025 à 18h00.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisations et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par la société et l'arrêté sera mis par le Garde Champêtre.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Au Commandant de la Brigade Territoriale Autonome à CHAMONIX-MONT-BLANC,  
Monsieur le Chef des Services Techniques,  
Monsieur le Garde Champêtre de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 27 mai 2025.

Fait à Vallorcine le 27 mai 2025.

Le Maire,

